Mouvaux. — *École privée pour les filles.* — On voit à la porte de la mairie, une affiche ainsi conçue :

« La soussignée Mayolle Angéline, née le 23 octobre 1864, à Haverskerque, département du Nord, institutrice congréganiste, domiciliée à Douai, déclare, par la présente, à Monsieur le Maire de la commune de Mouvaux, canton de Tourcoing-Sud, arrondissement de Lille, département du Nord, qu'elle a l'intention d'ouvrir dans cette commune, aussitôt après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi du 30 octobre 1886, une école privée spéciale aux filles pour l'enseignement primaire élémentaire.

« Cette école sera établie dans l'école actuelle des filles, située rue de Lille à Tourcoing, appartenant à la fabrique de l'église de Mouvaux.

« Fait à Mouvaux, le 4 décembre 1896.

« Signé : Angéline Mayolle.

« Inscrit sur le registre spécial ouvert à la mairie de Mouvaux, conformément à l'article 158 du décret du 18 janvier 1887.

« Le Maire, signé : V. Vincent. »

Comme on le voit, c'est de la fondation d'une école privée pour les filles qu'il s'agit, cette fois. Après un quêteur pour l'école privée des garçons, on va sans doute voir surgir à l'église, un autre quêteur pour l'école privée des filles. Comment voulez-vous après cela, laisser quêter pour l'œuvre de l'hospice, qui est bien une œuvre de bienfaisance, mais non cléricale?

Et maintenant que va devenir l'école publique des filles?

A qui la faute si la commune va être mise dans l'obligation d'en établir une et de faire les frais des constructions que cette obligation va lui imposer?

Nous laissons au public le soin de répondre à ces questions.

Nomination d'instituteur. — M. Huret Charles, instituteur stagiaire est nommé à l'école municipale des garçons de Mouvaux, en remplacement de M. Alfred Gérard, qui est nommé à l'école de la rue Delzenne, à Roubaix.

Croix. — Le conseil municipal se réunira jeudi prochain 24 décembre à 8 heures et demie du soir.

Ordre du jour : 1° Liste de proposition des commissaires répartiteurs pour 1897 — 2° Droits de voirie — 3° Demande d'éclairage de la rue Marceau et de la rue des Ogiers — 4° Homologation de rapports de la commission des logements insalubres — 5° Achat de fournitures pour travaux de couture dans les écoles de filles — 6° Vote de crédits — 7° Communications diverses.

Baisieux. — *Une descente du parquet.* — Le parquet de Lille représenté par M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, est descendu à Baisieux, vendredi après-midi, vers deux heures, pour y instruire un vol d'obligations commis ces temps derniers chez Mme veuve Saury. Plusieurs témoins ont été entendus. Ces messieurs sont repartis pour Lille dans la soirée.

Neuville-en-Ferrain. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal s'est réuni, jeudi soir, 17 courant, à 8 heures 1/2, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Phalempin Rousset, maire.

Dix-neuf conseillers sont présents.

M. Alexandre Ghestem, s'étant fait excuser, le conseil sur la proposition de M. le maire, désigne *M. Charles Phalempin, pour remplir les fonctions* de secrétaire.

M. Lefebvre, secrétaire communal, est invité à donner lecture du procès-verbal de la précédente séance; ce procès-verbal est adopté sans observation.

Chemins vicinaux. — M. le maire fournit quelques explications relatives au cahier des charges dressé par M. Sipra, agent-voyer cantonal pour l'entretien des chemins vicinaux. Le prix fixé pour cet entretien est de 13 centimes le mètre courant. Ce prix est inférieur à celui payé par les communes de Roncq et de Linselles.

La commune possédant 5618 mètres courants de chemins vicinaux, la dépense s'élèverait à 734 fr. par année pour une période de trois ans, alors que précédemment elle n'était pas inférieure à 900 fr. et a atteint 1.200 et jusqu'à 1.500 fr.

Sur une question de M. Théodore Mulié, sur cette différence, M. le maire explique que les chemins vicinaux de la commune ne supportent pas de grandes fatigues, à part celui du Pont-de-Neuville.

La question du presbytère. — M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet par laquelle le conseil de fabrique de l'église de Neuville a été invité à se réunir pour établir ses comptes et budget et dire s'il était possible de concourir financièrement à la dépense nécessaire pour les réparations au presbytère.

Le conseil de fabrique s'est réuni le 24 novembre et a pris une délibération dont il est donné lecture. Cette délibération rappelle bien inutilement les délibérations du Conseil municipal de Neuville, l'ancien et le nouveau concernant la question du presbytère, et s'efforce ensuite de démontrer que la commune retirerait un grand avantage de reconstruire le presbytère au lieu de réparer l'ancien.

En ce qui concerne ses ressources, le Conseil de *fabrique n'en dit avoir, et ne pouvoir concourir pour* aucune part dans la dépense de 3000 francs nécessitée pour les réparations.

Selon la fabrique la reconstruction du presbytère ne coûterait à la commune qu'un sacrifice de 6,000 francs.

M. Jean Ducatteau dit : il faut en finir une bonne fois avec cette question et savoir si l'on va reconstruire ou réparer l'ancien presbytère. On pourrait procéder à un nouveau vote et peut-être M. le Préfet ne s'opposerait-il pas au projet de reconstruction.

M. le maire fournit quelques explications sur l'état de la question. M. Deheene architecte qui a été commis à visiter le presbytère a conclu que des réparations pouvaient y être affectuées, et que ces réparations devant entraîner une dépense de 3.000 francs ferait du presbytère une habitation convenable et honnête. Du reste, à côté de son projet de reconstruction M. Maillard, lui même, avait reconnu la possibilité de réparer moyennant 18.000 francs.

M. le Maire ne se refuse pas à ce qu'il soit procédé à un nouveau vote comme le demande M. Ducatteau.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 28 septembre dernier relative au projet d'emprunt de 3,600 fr. nécessaire pour couvrir la dépense de réparations.

M. le préfet fait observer que la commune de Neuville qui n'a pas de fonds libres, est déjà imposée au maximum de 76 centimes. L'emprunt exigera à nouveau 7 centimes 2/10 pendant 10 ans pour les annuités de remboursement au taux de 3 francs 75 0/0.

M. Dhalluin-Delannoye dit qu'il lui semble que le Préfet ne s'opposerait pas à une reconstruction.

M. le Maire. — On peut voter.

M. Delplanque. — Je trouve ridicule cette manière de faire; on va nous prendre pour des gamins. Les contribuables sont assez chargés comme cela.

Plusieurs conseillers tiennent un langage analogue.

M. Dhalluin-Delannoy se cramponne désespérament au projet de construction.

On vote par bulletins et le scrutin donne les résultats suivants :

Pour les réparations, 12 voix.
Pour la reconstruction, 7 —

Le projet de restauration est donc adopté.

M. le Maire dit qu'ainsi que la lettre de M. le Préfet en fait mention, il faudra, la commune étant imposée au maximum, un décret spécial de M. le Ministre, l'autorisant à contracter un nouvel emprunt de 3000 fr. pour l'exécution du projet.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

LILLE

Noël au Palais Rameau

C'est grand dommage qu'un de nos bons confrères, journaliste sous Louis XIV — vous voyez que cela ne date pas d'hier — se soit amusé dans ses reportages de salon à écrire cette boutade : amas d'épithètes mauvaise louange. Et pourtant en dépit du sire de La Bruyère, Jean pour les dames, il me faudrait dire pour rendre hommage à la véritéque cette féerie hivernale imaginée par notre bon camarade Assoignion fut au plus haut point pittoresque, colorée, vivante de toute sa grâce et de toute sa fraîcheur, avec la saveur d'un primeur machinée et truquée à merveille. Monsieur de la Bruyère vous aviez tort et votre collègue enjuponnée, Mme de Sévigné avait raison : avec des épithètes on peut faire une bonne louange et une louange très méritée.

Vous connaissez le cadre heureusement imaginé pour cette vision « no[...]lesque » avec les concours artistiques de MM. Flo[...]imond Secret, Valbrun et Pyat : ces groupements d'arbres neigeux, piqués d'étoiles électriques, où dans des lointains habilement ménagés vient se perdre une église aux vitraux lumineux avec sa gamme de cloches et ses toits blanchis par l'hiver. Bonhomme Noël avait bien essayé, dans la rue, samedi matin, un essai de boules de neige, mais en présence de son insuccès et après une visite au Palais-Rameau, il s'est rendu compte qu'il risquerait un four et s'est effondré dans la boue. Les membres du comité de l'*Arbre de Noël* ont donc de ce fait localisé l'hiver au Palais-Rameau : ce qui leur a permis d'offrir à leurs nombreux visiteurs se succédant en foule pressée un régal neigeux du plus haut goût.

Les spectateurs, parmi lesquels nous avons remarqué MM. Vel-Durand, préfet du Nord, Géry Legrand, sénateur, généraux Rozat, de Mandres et Avon, Margottet, recteur de l'Académie, de Lapersonne et Moy, doyens des facultés, Gruson ingénieur en chef, Batteur commandant des Canonniers — Il nous faudrait citer le Tout Lille des notabilités pour être exact — ont semblé prendre à ce voyage autour de l'Europe, dans le monde des flocons et des glaces un plaisir extrême qui s'est traduit par de larges aumônes au plus grand profit de cette œuvre éminemment philanthropique.

Parallèlement à la grande allée centrale, qui neigeait des ouates frissonnantes, nos escholiers avaient dressé leurs tréteaux s'improvisant à leur ordinaire en ces fêtes de charité, clowns, chanteurs, *paradistes*, véritables hommes-orchestre maniant tour à tour avec un égal succès violon, piston ou piano. J'avais commencé à noter sur sur mon carnet de reporter les noms de ces dévoués entre tous Deleplanque, Bétancourt, Denis, Vaillant, Vasseur, Cambouroff (École de Commerce), Loyseau, Bouvier, Cannissier, Georges et Ernest, Wahl, Vel-Durand Carnoye, Six, Cavro (Etudiants de l'Etat), Leleu Hubert, Sauvet, Lafond (Institut Industriel), mais il m'a fallu y renoncer tant ils étaient légion.

Rendons donc grâce à tous sous le bénéfice de l'anonymat à ceux qui n'ont pas hésité à sacrifier le meilleur de leur dimanche à cette œuvre généreuse et féconde : à cet égard, ils n'ont pas perdu leur journée. Faut-il citer les danses élégantes ou voluptueuses du *Noël en Espagne*, faut-il montrer la brune espagnole chantant ou mimant ses chansons de terroir. Ou encore ce spirituel,.. monologuiste qui faisait à son théâtre espagnol une parade pleine d'humour.

Notre récit serait si peu proche de cette réalité de rêve que mieux vaut évoquer par un simple rappel les souvenirs exquis laissés dans l'esprit des spectateurs par leurs visites successives au *Noël d'Alsace* vibrant comme un beau tableau de Detaille ou de Neuville dont il avait les grandes allures et les envolées patriotiques, au *Noël en Angleterre*, tableautin de genre réglé avec une précision et une ingéniosité remarquables par l'école de commerce, au *Noël à Montmartre*, pochade colorée de toute la fantaisie des élèves de l'Institut.

A peine quitte-t-on ces artistiques tréteaux que déjà la foule vous pousse vers cette *Crèche* ingénieuse, de belle venue avec son abondance d'accessoires et sa richesse de costumes où dans un pêle-mêle pittoresque et voulu les rois Mages et les Vierges extasiques se mêlent aux moutons belelants et aux vaches beuglantes. A peine a-t-on le temps de jeter un rapide coup d'œil à cet adorable oratorio de Fragerolles la *Marche à l'Etoile* où nous retrouvons en musiciens nos amis Carnoye, Descateras, Cavro. Segard et où M. de Lapersonne le distingué doyen de la faculté de médecine n'a pas dédaigné de prêter le concours des ombres ciselées artistement que déjà le carillon des cloches vous rappelle à l'église où s'improvise un délicieux concert.

Tour à tour Mmes Chambellan dans l'*Ave Maria* de Gounod, Mosca dans la *Charité* de Faure, Decroix dans le *Noël d'Holmes* font résonner le cristal de leurs voix aux timbres enchanteurs.

La foule se presse devant cet harmonieux clocher plein des sonorités de ces maîtres du violon et du chant, Oscar Petit, Désiré Laurent, chaleureusement acclamé dans l'*Hymne à Ste-Cécile* de Gounod et une *Rêverie* de Marsick, Sujol, Montfort, Lequien, Capon, Plaquet. Et cela finit en *doux murmure* par une exécution de médiator délicat et subtil, enlevé avec une maestria extraordinaire par ces virtuoses de la mandoline *les Ménestrels* dirigés par M. Théodore Laigre. Au moment où nous quittons cette fête charmeresse, l'église fait place à une vaste cheminée flamande où s'allument joyeusement les bûches de Noël. Bon Noël à vous surtout étudiants et organisateurs de cet arbre magique qui, comme celui du Nouveau-Monde, donne aux affamés le pain sauveur des faims.

G. D. J.

Journée de lundi

Noël à travers l'Europe : Attractions diverses et variées.

Grand concours de poésie française et patoise : les œuvres entièrement inédites seront ou déclamées ou chantées par leurs auteurs.

Prix d'entrée : **50 centimes** ; les enfants **25 centimes**.

A la Société de Géographie

Une foule nombreuse et élégante se pressait dimanche après-midi dans la superbe salle de la Société industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, où M. Pierre Mille devait faire une conférence sur Madagascar.

A quatre heures précises, la séance commence, et successivement viennent prendre place sur l'estrade MM. Crépy, président de la Société de géographie, Quarré-Reybourbon, et plusieurs autres membres.

En quelques mots, M. Crépy présente le conférencier à l'assistance, M. Mille resté longtemps à Madagascar, dans des circonstances qui lui ont permis de tout voir depuis deux ans.

M. Mille prend alors la parole et explique tout d'abord les causes de l'insurrection actuelle en Emyrne.

Il dépeint en quelques mots très heureusement choisis, les mœurs des Betsikohas, peuple alcoolique par excellence, l'admirable paysage qui se déroule devant le voyageur étonné, la végétation luxuriante, puis en s'avançant à l'intérieur, le peuple Hovas proprement dit, peuple relativement civilisé en comparaison des autres races qui séjournent dans la grande île africaine.

Après une courte historique de l'empire Hova, son organisation administrative, sa justice expéditive, le conférencier fait alors le récit des difficultés qui nécessitèrent une expédition militaire de notre part.

A cette organisation il y avait encore une sourde irritation, due aux impôts excessifs en nature qui accablaient l'indigène et surtout les prévarications des gouverneurs de provinces.

Notre prépondérance assurée, c'est la conspiration qui s'établit contre nous au Palais de la reine, conspiration due aux aberrations du patriotisme malgache, aux idées religieuses nouvelles et surtout à l'abolition de l'esclavage, car les populations campagnardes étaient fermement attachées aux coutumes païennes.

A la suite des surexcitations entretenues complaisamment par les sorciers et les missionnaires protestants, la révolte ne s'est pas fait attendre et l'on sait que la répression a été difficile et opiniâtre. Grâce aux mesures énergiques prises par notre résident actuel, le général Gallieni, les bandes de Fahavalos ont pu être refoulées dans leurs repaires, et les indigènes commencent à reprendre confiance dans notre administration.

M. Mille termine sa conférence en analysant les conclusions qui semblent découler de notre organisation actuelle à Madagascar.

Il fait surtout l'éloge de notre résident actuel le général Gallieni qui a su se servir avec intelligence de ses qualités acquises au Tonkin, au Dahomey et espère que sous son administration notre nouvelle colonie africaine nous dédommagera et au-delà des sacrifices que nous avons accomplis jusqu'ici.

M. Mille adresse en passant un souvenir ému à nos vaillants soldats qui, au milieu de difficultés nombreuses et incessantes ont montré une énergie indomptable qui nous a enfin assuré le succès.

M. Crépy, remercie le conférencier de sa causerie si intéressante et invite les assistants à se rendre en foule au Palais-Rameau où des jeunes gens, pleins de zèle et de dévouement organisent une fête dont le produit est destiné à donner des jouets aux enfants de toutes les écoles.

Singuliers procédés

Mme Beudars, propriétaire rue Jean-Sans-Peur, a reçu samedi matin une lettre déposée à son adresse dans une boîte postale de Lille. Conçue en termes des plus orduriers, cette lettre menace de nouveau de mort la rentière. On dit, entre autres choses, que Mme Beudars ne peut se vanter d'avoir échappé au poignard jeudi soir, car, dimanche vers 10 h. 1/2, « son affaire sera réglée ».

Cette lettre diffère totalement de la première par sa rédaction et l'écriture.

Mme Beudars a déposé cette missive au commissariat central de police.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 19 décembre 1896

LILLE

Infraction à la police des cours de gares et stations de chemin de fer. — Le dimanche 22 novembre, vers six heures du soir, l'agent de police Philibert Gallet, qui était de service dans la salle des Pas Perdus de la Gare, en expulsa Désir Macor, âgé de 48 ans, ancien commissionnaire, demeurant rue Saint-Sauveur, 60.

L'agent pretend que Macor sollicitait les voyageurs de lui confier leurs bagages en criant : « Je suis ancien commissionnaire, révoqué par M. Ghesquière, parce que je n'ai pas voulu faire partie du comité socialiste. »

Macor répond : « Je ne faisais que passer dans la gare, l'agent m'a dit : « f,... moi le camp ». Je lui répondis: » Vous devriez me respecter mieux que cela ». Et là-dessus, il m'a pris par un bras et m'a fait sortir.

C'est en effet, un ancien commissionnaire. En 1870 il s'est conduit en brave, a été prisonnier et est revenu pour combattre de nouveau. Il y a plus de dix ans, il a eu maille à partir avec un agent de police. C'est tout ce que l'on peut lui reprocher. Depuis lors il n'avait donné lieu à aucun rapport défavorable.

Le tribunal l'a condamné, pour infraction à l'arrêté préfectoral du 23 janvier 1883, concernant la police des cours de gares et stations de chemins de fer, à 16 francs d'amende.

Blessures involontaires. — J.-B. Dilly était occupé rue Saint-André à vouloir dégager les roues de sa voiture prises dans les rails de tramways. Pendant ce temps, personne ne tenait son cheval et tout-à-coup celui-ci brûla la politesse à son conducteur et partit au trot dans la rue.

Une personne arrêta le cheval, mais elle fut blessée.

Dilly a été condamné à seize francs d'amende. Le tribunal lui a accordé la loi Bérenger.

Rébellion. — *Léon Hurez et Henri Omelot*, entrèrent le 14 décembre, vers une heure du matin, *au cabaret Dillies, faubourg des Postes, et commencèrent* par injurier les consommateurs présents. On alla quérir la police. Les deux hommes se rebellèrent et menacèrent les agents quand ceux-ci voulurent les arrêter.

Hurez attrape 4 mois de prison; Omelot récolte un mois.

MONS-EN-BARŒUL

Tentative de vol. — *Il y a quelques jours*, cinq jeunes gamins se mirent dans la tête de dévaliser les troncs d'une chapelle. Ils essayèrent d'abord d'ouvrir la porte de la chapelle à l'aide de fausses clefs. N'ayant pu y réussir, ils firent un trou de soixante centimètres carrés dans le mur. C'est pendant qu'ils terminaient cette intéressante opération qu'ils se firent pincer par le garde. Interrogés, ils donnèrent d'abord de faux noms.

Le Tribunal les acquitte comme ayant agi sans discernement et les remet à leurs parents.

Ce sont : Victor et Charles Emmery, dix et douze ans, Cyrille Hytterschaut, 14 ans, Antoine Defromont et Désiré Groenné, tous deux âgés de douze ans.

CROIX

Vol. — Ed. Therriat, 42 ans, en reconduisant *chez lui un camarade qui ne tenait plus sur ses* jambes, en profita pour lui enlever les trente francs qu'il avait en poche. Therriat, que l'on ne soupçonnait guère, se livra à des dépenses exagérées.

C'est ce qui fut cause de son arrestation.

Le tribunal le condamne à six mois de prison.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Par ordonnance de M. le premier président de la Cour d'appel de Douai, l'ouverture des assises du département du Pas-de-Calais pour le premier trimestre de l'année 1897, a été fixée au lundi 25 janvier prochain.

Cette session d'assises sera présidée par M. Vibert, conseiller à la Cour d'appel de Douai qui aura pour assesseurs MM. Poillion, juge et Luce, juge-suppléant au tribunal civil de Saint-Omer.

Jusqu'à ce jour la chambre des mises en accusation a renvoyé devant le jury criminel les affaires suivantes :

Charles-Félix Baron, journalier, demeurant à Calais. — **Attentat à la pudeur.**

Pierre-Marie-Modeste Thuillier, cultivateur et maréchal-ferrant, demeurant à Vandringhem. **Homicide volontaire.**

Honoré-François Lardier, demeurant à Metz-en-Couture. — **Coups et blessures volontaires envers un garde particulier dans l'exercice de ses fonctions avec l'intention de lui donner la mort.**

Victor-Alexandre-Agathoe Lubart, journalier à Hardinghem. — **Attentat à la pudeur.**

57 Années de Succès – 60 Récompenses
ALCOOL DE MENTHE de RICQLÈS
Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE
contre les **Indigestion, Maux d'estomac**, de **nerfs**, de **cœur**, de **tête** et contre **Grippe** et **Refroidissements.**
EXCELLENT AUSSI POUR LA TOILETTE ET LES DENTS
Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons

VARIÉTÉS

Les Contes du cousin Zéphir

LE CHATEAU DES CLAIRS

Cette année-là, l'*écrième*, ou, si vous préférez la veillée de Noël, se faisait à la *Cense du Gauguier*. Mon cousin Zéphir m'y avait convié, et je n'avais garde de manquer cette occasion d'étudier de près une des vieilles coutumes de notre pays.

Après souper, la lanterne à la main, nous nous mîmes en route pour la ferme, située à l'entrée du village, assez loin de la maison de mon cousin. *Quand nous arrivâmes*, tout le monde était déjà là, et le père Barnabé, le clerc de l'église, achevait de lire une histoire *dans un* vieil almanach, tout crasseux, qui ne le quittait jamais.

Dans la grande salle basse pavée de larges *dalles en pierre bleue*, une trentaine de personnes étaient réunies. Les femmes avaient apporté leur ouvrage ; les unes étaient en train de tricoter, d'autres de *rassarcir* des bas ; des jeunes filles faisaient au crochet des fichus de laine pour les jours de fête. Les hommes, moins nombreux, fumaient dans de courtes *boraines* un tabac belge très fort, dont l'âcre parfum me saisit à la gorge. Tout ce monde, assis au hasard sur des chaises ou des bancs le long des murs, écoutait silencieux et recueilli. Et, debout, sous le quinquet qui pendait du plafond, le vieux Barnabé, ayant de grosses bésicles sur le nez et tenant son livre le plus loin possible de ses yeux, lisait en ânonnant.

Notre entrée fit sensation. Mon cousin Zéphir *n'était pas seulement l'homme* le plus aimé du village, il en était le meilleur conteur, et nul ne connaissait mieux que lui les légendes du temps passé. Aussi tous ces braves gens nous accueillirent-ils avec une véritable démonstration de joie. C'était une bonne fortune que d'avoir mon cousin à l'écrième, et l'on était sûr maintenant de ne pas s'ennuyer en attendant la messe de minuit.

Sous le rabatiau, je veux dire sous le manteau de la cheminée, où flambait un grand feu de bûches, mon cousin Zéphir prit place dans un fauteuil de paille réservé à lui seul. Alors, de main en main, on passa à chacun un petit bol de faïence plein de café fumant, avec un morceau de sucre candi, et pendant un instant, on n'entendit que le sifflement des lèvres aspirant le liquide ; puis quand la dernière tasse fut déposée sur l'épaisse table de chêne, la censière s'avança :

— « *Une histoire, monsieur Zéphir.*

— Oui, oui, monsieur Zéphir, une histoire, répéta tout le monde. »

Mon cousin sourit : « Je veux bien, dit-il, je vais chercher dans mon sac. »

Et tandis que les paysans se groupaient, curieux, se rapprochaient du conteur, celui-ci, secouant les cendres de sa pipe en la frappant doucement sur son talon, sembla se recueillir. Un silence complet se fit. Mon cousin Zéphir commença :

— Voilà, dit-il, c'est le récit d'un terrible événement qui s'est passé dans notre pays, il y a *tant d'années cette nuit même.*

Jadis — bien des siècles ont passé depuis lors — à l'endroit où se trouve aujourd'hui le *Gouffre du diable*, s'élevait une colline abrupte, entourée de tous côtés par des marais d'eau limpide que l'on appelait l'éclai.

On n'y parvenait qu'en suivant une étroite chaussée souvent submergée, et comme la charrue ne pouvait prendre une telle route, le coteau restait inculte et désolé.

Le maître du pays était alors messire *Godefroi d'Hellemmes*, qui désolait la contrée par ses débauches et ses cruautés, et qui ne respectait rien, *pas même le jour du Seigneur*. Lorsqu'il rencontrait quelque jolie *garlousette* fraîche et *rouvelême*, il s'en emparait, l'emmenait à son castel et jamais plus on ne la revoyait.

Les paysans, qui le craignaient comme le feu, cachaient leurs femmes et leurs filles, mais n'osaient pas se plaindre, car il faisait prendre et brûlaient vifs ceux qui parlaient mal de lui.

On disait tout bas que Godefroi avait vendu son âme au diable, mais que Satan n'avait pas dû lui donner beaucoup d'or en échange. En effet, *pour satisfaire ses folles dépenses*, il avait cédé peu à peu ses terres et ses censes aux seigneurs du voisinage, et il ne lui restait plus guère que son manoir et le coteau des clairs, qu'il avait vainement tenté de vendre jusqu'alors. Nul, dans le pays, n'était assez fou pour s'embarasser d'une terre impossible à cultiver ; aussi Godefroi, à bout de ressources, était-il vraiment *réus* quand messire Van Belzébuth vint à son secours.

Un soir, au coucher du soleil, à travers la fine buée bleue qui s'élève des clairs, des paysans qui allaient y faire rouir leur lin virent, *au sommet de la colline, le seigneur d'Hellemmes* en compagnie d'un grand chasseur tout habillé de vert. Après un entretien très animé, le chasseur fouilla dans une *malette* pendue à son côté et remit des poignées d'*escalins* d'or à Godefroi, qui s'éloigna bientôt, en donnant à son compagnon les marques d'un profond respect. L'homme resta seul quelques instants, puis, soudain, son habit vert se déchira, de grandes ailes découpées comme celles d'une chauve-souris se déployèrent sur ses épaules, et, prenant son vol dans la brume du soir, il disparut en poussant un cri strident.

Les paysans s'enfuirent épouvantés, et, toute la nuit, poursuivis par la terrible vision, ne *pouvant dormir, ils ouïrent du côté des clairs*, comme un bruit immense de coups de marteau entremêlés de cris et de ricanements.

Le lendemain, leur frayeur redoubla, lorsqu'en retournant au marais ils virent un grand castel qui s'élevait sur la colline. Ce manoir, bâti en quelques heures par des mains diaboliques, était posé sur une haute plate-forme qui l'éloignait de la surface des eaux, et, détail étrange, au sommet du donjon, dans un large espace ouvert à tous les vents, une cloche énorme, plus grosse que le gros bourdon de Sainte-Waudrue de Mons, était suspendue. L'étroite *chaussée qui conduisait jadis à la colline avait* disparu, et le château fantastique se dressait isolé, reflétant ses sombres tourelles dans l'onde limpide des marais.

Dès lors, chaque nuit, on entendit de terribles clameurs qui venaient de là : c'étaient mille voix confuses, lançant des éclats de rires, proférant des cris de douleur et des gémissements. Souvent, vers la douzième heure, devant les fenêtres du castel illuminées, des hommes attardés virent de loin, passer de grandes *ombres qui dansaient une sarabande infernale*. Une crainte superstitieuse éloignait les paysans des abords du manoir, une seule fois, un soldat de Monseigneur le comte de Hainaut avait eu la hardiesse d'aller seul, la nuit, sur les rives des clairs; jamais il n'était *revenu*.

Cela dura ainsi pendant plusieurs mois; toutes les nuits, le même tapage recommençait, mais au matin, les lumières s'éteignaient, les voix se taisaient; tout rentrait dans le silence; on eût dit que le castel était abandonné. Jusqu'alors, cependant, le gros bourdon suspendu au faîte du beffroi était resté muet.

Enfin vint le soir qui précède le saint jour de Noël. Un peu avant minuit, à l'instant où, dans *tous les clochers des églises d'alentour*, s'éveille le joyeux carillon appelant les fidèles à la messe, la cloche énorme du castel se fit entendre. Ce fut sous le ciel ébranlé comme le déchaînement terrible du tonnerre. On l'ouït à dix lieues à la ronde, et le son des autres cloches en fut étouffé.

Un épais manteau de ténèbres couvrait la terre. Les villageois, affolés, attirés malgré eux par le bourdon diabolique, se précipitèrent en foule vers les marais. Là un spectacle effroyable *s'offrit à leurs yeux*.

Des milliers de *tumerettes* dansaient à la surface des clairs ; le manoir semblait en feu ; à travers les flammes, des figures étranges passaient ; enfin, au sommet du donjon, deux êtres suspendus aux oreilles énormes du bourdon se balançaient avec lui dans les airs. Les paysans reconnurent leur seigneur, messire Godefroi d'Hélemmes et le grand chasseur vert.

Soudain, le bourdon se tut, et l'on put entendre au lointain la cloche de l'église de Villiers *qui tintait lentement minuit*. Quand retentit le douzième coup, la terre s'entr'ouvit et le castel tout entier fut englouti.

Quelques jours plus tard, lorsqu'on osa s'aventurer en ce lieu maudit, on le trouva tel qu'il est aujourd'hui.

Les clairs avaient fait place à de grasses prairies; la colline avait disparu, et à l'endroit même où s'élevait le manoir, s'ouvrait béante, à fleur de terre, cette fontaine aux eaux glacées, sans cesse tourbillonnantes, et dont la sonde n'a jamais pu atteindre le fond. On l'appela le *Gouffre du Diable*.

Depuis ce temps, bien des siècles ont passé, mais chaque année, la veille de Noël, quelques instants avant que sonne minuit, si l'on se penche au bord du gouffre, on peut entendre encore, bien loin, bien loin, dans les entrailles de la terre, les tintements affaiblis de la cloche infernale mêlés aux ricanements des démons. »

Mon cousin Zéphir se tut. Un grand silence planait dans la salle remplie de l'épaisse fumée des pipes.

« Les avez-vous entendus ? » lui dis-je, après un instant.

— Oui, répondit-il, une fois, et j'en frémis encore, C'était...

Mais mon cousin s'arrêta, il tendit l'oreille, puis, changeant de ton :

— *Mes amis, dit-il, on sonne le deuxième coup à messe* il faut nous en aller, je vous conterai cela à la prochaine écrième.

Tout le monde se leva à regret. Silencieusement, les femmes se couvrirent de leurs grands cabans, les hommes rabattirent les oreillettes de leurs casquettes ; on alluma les lanternes, et deux par deux, à travers les *piésentes*, entre les haies brodées de neige, nous nous mîmes en route.

J'étais en tête avec mon cousin Zéphir : « Voilà *l'écrième* », *me dit-il simplement* ; puis, d'une forte voix de basse taille, il entonna le cantique :

Il est né le divin enfant,
Jouez hautbois, résonnez musettes !
Il est né le divin enfant,
Chantons tous son avènemens !

Tous les paysans reprirent en chœur, et nous arrivâmes ainsi à l'église en chantant.

Ernest Laut.

MAUX d'ESTOMAC Aigreurs, Constipation Migraines, Mauvaises Digestions. TOUJOURS GUÉRIES par la POUDRE SALINE RAFRAICHISSANTE du Dr BURGGR[...]VE

THÉ CHAMBARD Le plus agréable des Purgatifs.

Programme des Spectacles et Concerts

Ville de Tourcoing. — Salle des Fêtes, place Leverrier. — Jour de Noël, vendredi 25 et dimanche 27 décembre 1896, à 4 heures 1/2 très précises du soir, grande Fête de Gymnastique, offerte à ses *membres protecteurs et honoraires*, par la Société Municipale de gymnastique et d'armes l'Union Tourquennoise, avec le bienveillant concours de la Fanfare du Cercle du Petit-Château et de quelques artistes distingués.

Première partie

1. Poëte et Paysan, ouverture de Suppé par la Fanfare du Petit-Château. — 2. *a.* Entrée des Gymnastes; *b.* Série d'ensemble avec armes. — 3. Travail libre aux appareils, barres parallèles et anneaux. — 4. Pochade, *scène de la vie militaire.* — 5. Le Tonneau de Diogène, scène bouffe, par 15 clowns. — 6. Ballet des Postillons, par les pupilles.

Deuxième partie

1. Marche hongroise (Damnation de Faust), de Berlioz, par la Fanfare. — 2. Série de boxe, par les anciens. — 3. Travail libre à la barre fixe. — 4. Pinchonneau et Coulonneau, vaudeville en 3 actes, en patois tourquennois. — 5. Pyramides. — 6. Ballet des Bohémiens, par les adultes.

Coiffures de la maison Piedan, rue Nationale, Tourcoing.

Prix des places : Premier Parquet, 2 fr. — Second Parquet, 1 fr. — Galeries, 75 cent.

BIBLIOGRAPHIE

Cœur déçu (1)

Sous ce titre, M. Edouard Delpit, le fécond romancier, auteur de *Chaîne brisée, Plein Cœur, les Représailles de la Vie, la Vengeance de Pierre, Yvonne*, et tant d'autres œuvres si passionnantes, nous apporte un nouveau roman d'amour.

La trame de l'œuvre est des plus simples, mais sous la plume de l'auteur, les personnages, fouillés jusqu'au fond du cœur comme par un scalpel, tressaillent, pleurent d'attendrissement, hurlent de douleur, sans que jamais la note soit dépassée.

Cette étude de caractères, cette dissection du cœur n'est ni une superfétation ni une compilation de tout ce qui a été fait sur ce chapitre si vieux mais toujours nouveau : l'amour et l'inconstance de la femme.

Cœur déçu est une étude bien personnelle, écrite d'un style vigoureux et charmeur — comme le sujet traité.

Aussi, nul doute qu'il n'obtienne un succès considérable.

(1) *Cœur déçu*, par M. Edouard Delpit. Calman-Lévy, éditeur, rue Auber, 3, et boulevard des Italiens, à la Librairie Nouvelle, Paris.

Etat-Civil de Roubaix

du 19 décembre

Naissances. — Germaine Wattrelot, rue Epeule 184 — Maurice Wagré, quai de Lorient — Lucienne Pasquet, rue Bouvines — Hélène Bourguignon, rue Tilleul 155 — Claire Dancoisne, rue de Lille 190.

Du 20 :

René Corne, rue de la Balance, 31 — Henri Meurisse, rue de Tourcoing, c. Mathon, 9 — Yvonne Beulque, rue Basse-Masure, 7 — Jules Delcourt, rue Archimède, 9 — Florence Crochon, rue Marceau, cour Marceau, 2 — Remi Massez, boulevard de Strasbourg, 47 — Paul Six, rue Notre-Dame, 42 — Marguerite Marais, rue Pierre de Roubaix, 1 — Edouard Lejeune, rue d'Italie, 40 — Charles Hoffman, rue des Longues Haies, 187 — Clémence Daese, rue Jacquard, c. Masurel, 1 — Pauline Leclercq, boulevard de Metz, cité St-François, 1.

Décès. — Augustine Fourdrinier, 33 ans, rue Decrême — Germaine Segard, 2 ans, rue d'Isly 149 — Hélène Segard, 3 mois, id. — Emile Delarue, 12 heures, rue du Pile 118 — Omer Peereboom, 9 mois, quai de Rouen — Isidore Castelain, 71 ans, Hôtel-Dieu — Edmond Dubois, 1 mois, id. — Albert Balet, 2 mois, id. — Marie Delbart, 59 ans, rue Brézin 18.

Du 20 :

Désiré Houfflin, 12 ans, rue Fresnoy, 53 — Anatole Nivesse, 45 ans, apprêteur, rue Montgolfier, 17 — Louis Decottegnie, 82 ans, Hospice civil — Ferdinand Desmadryl, 57 ans, Hôtel Dieu.

Mariages. — Entre : Edouard Larivière, 25 ans, rentreur, rue Pierre-de-Roubaix, 137 et Flore Losfeld, 27 ans, soigneuse, rue d'Estaing 18 — Emile Meirhaeghe, 26 ans, tisserand, rue Choiseul, fort Mulliez 57 et Adelaïde Gobin, 23 ans, repasseuse, rue la Paix 74 — Henri Carré, 25 ans, couvreur, rue Denain 101 et Alice Schepens, 19 ans, s. prof., même rue — Louis Samain, 24 ans, jardinier, rue Templeuve et Marie Malfaison, 28 ans, cuisinière, boulevard 23 — Auguste Pauwels, ferblantier, 25 ans, rue Lannoy 222 et Elisa Vanaverbeek, marchande de poisson, 22 ans, rue du Tilleul, cour St-Amand.

Publications de Mariages du 20 décembre. — Entre : Gustave Van Stokeren, 25 ans, corroyeur, rue Ma Campagne, 65 et Marie Pillat, 22 ans, soigneuse, rue des Parvenus, 20 — Joseph Burghraeve, 23 ans, tisserand, rue de la Guinguette, 76 et Arsène Declerck, 24 ans, soigneuse, id. — Henri Van Ausloos, 33 ans, employé de commerce, rue Fosse-aux-Chênes, c. Sinsoilliez, 5 et Mathilde Mertens, 28 ans, gantière, id. — François Corthals, 27 ans, domestique, rue des Halles, 15 et Hélène Parmentier, 20 ans, piqurière, rue des Anges, c. Puls, 5 — Jules Renard, 31 ans, dégraisseur, rue du Collège, 209 et Victorine Lamour, 43 ans, piqurière, id. — Isidore Lecocq, 27 ans, chiffonnier, rue Longues-Haies, c. Frère, 5 et Marie Marquant, 53 ans, ménagère, id. — Alfred Desquennes, 21 ans, rentreur, rue Cartigny, rue St-Dominique, 7 et Adèle Tibeau, 19 ans, piqurière, rue de l'Ommelet, imp. Lamartine, 8 — Henri Desvenin, 24 ans, cordonnier, rue du Ballon, 74 et Fanny Vandewynkele, 28 ans, rattacheuse, rue Jacquard, c. Masurel, 42 — Emile Meinsiez, tisserand à Roubaix et Esther Lacroix, servante à Pottes (Belgique). — Joseph Lacroix Demay, 26 ans, charcutier à Lens et de droit à Roubaix et Maria Boursier, 23 ans, couturière à Lens — Emile Delepau, 21 ans, rentreur, rue Malplaquet, 5 et Marguerite Bonenfant, 21 ans, bobineuse, rue des Arts prol. 165 — Auguste Mesprauve, 26 ans, emp. de commerce, rue Basse Masure, 21 et Florence Brouck, 25 ans, journalière, rue Voltaire, 15 — Jean Kindts, 41 ans, rep. de commerce, rue Basse-Masure, 31 et Henriette Vermeersch, 23 ans, sans prof., id. — Henri Raucelot, 23 ans, plieur, rue de Denain, 35 et Hermance Dutrieux, 25 ans, soigneuse, rue des Parvenus, 22 — Jules Blondiau, 24 ans, emp. de commerce, rue Ste-Elisabeth, 62 et Victorine Bisot, 25 ans, sans prof., rue de Paris, 48 — Henri Niffle, 25 ans, agent commercial, rue de Mouveaux, 72 et Sophie Vercontère, 25 ans, couturière, rue Saint-Antoine, c. Desfontaine, 22 — Alfred Herchuelz, 24 ans, emp. de commerce, rue des 3-ponts, 16 et Juliette Cavye, 24 ans, sans prof., rue Newton, 43. — Désiré Delbarre, 27 ans, cordonnier, rue des Champs, 23 et Joséphine Florent, 27 ans, ménagère, rue de la Lys, 13.

Pierre Marcq, 23 ans, apprêteur, rue d'Arcole, cour Lauwers, 8 et Rosalie Ottevaere, 19 ans, lisserande, id. — Emile Sarzutyn, 26 ans, tailleur d'habits, rue Foucault, 2 et Maria Labbé, 25 ans, bobineuse, rue Descartes, fort Sion, 41 — Georges Desaine, 26 ans, apprêteur, rue Brondeloire, c. Pint, 22 et Louise Lecomte, 27 ans, soigneuse, id. — Eugène Ovaere, 23 ans, mécanicien, boulevard de Belfort, 26 et Marguerite Allard, 22 ans, doubleuse, rue de Lannoy, 245 — Achille Delcroix, 23 ans, teinturier à Tourcoing (Blanc-Seau) et Zoé Laurent, 23 ans, doubleuse, rue de Lannoy, c. Boyaval, 7 — Carlos Delbaere, 29 ans, teinturier, rue d'Italie, 11 et Célina Lambert, 24 ans, visiteuse, rue Pellart, fort Mulliez — Théophile Coussert, 28 ans, tisserand à Rugen, en résidence à Roubaix et Elodie Tesman, 23 ans, soigneuse à Wattrelos — Etienne Delgrange, 70 ans, cultivateur à Marly et Célestine Delgrange, 59 ans, sans prof., rue Ferrer, 56 — Liévin Bruneel, 24 ans, rattacheur, rue Jacquard, 78 et Robertine Legrand, 25 ans, tisserande, id. — Venhoutte Jean-Baptiste, 18 ans, tisserand, rue Malplaquet, c. Facon, 18 et Angèle Desbarbieux, 19 ans, doubleuse, c. Facon, 7.

Etat-civil de Lys

du 28 novembre au 11 décembre

Naissances. — Carette Jeanne, rue Pasteur — Lebbrecht Rachel, rue d'Iéna — Delerue Julienne, rue de Leers — Vanwisberg Célestin, même rue — Wamour Henriette, rue du Bois.

Décès. — Werwée Henri, 3 mois, cour Parent — Marécaux Alfred, 4 ans, au Colisée — Vanhoutte Jean-Bte, 78 ans, à Cohem — Leroy Adolphe, 57 ans, rue du Bois.

Publication de mariage. — Entre : Alfred Delcambre, 31 ans, trieur à Wattrelos et Célestine Halleyn, 25 ans, soigneuse, Lys.

Mariage. — Entre : Richard Broux, 27 ans, apprêteur à Roubaix et Marie Lecomte, 24 ans, journalière à Lys.

FINANCES

Revue hebdomadaire

Paris, 19 décembre.

Toutes les valeurs ont bénéficié des bonnes dispositions qu'a manifestées le marché en fin de semaine.

Le 3 0/0 s'établit à 102.42.

Le 3 1/2 0/0 à 105.75.

Le Serbe unifié 4 0/0 termine à 68.40. Les recettes de l'administration des monopoles se sont élevées, pour le mois de novembre, à 2.406.853 fr.

L'action du Crédit Foncier montre une tendance à s'élever au-dessus des cours actuels. Il a passé, en huit jours, de 655 à 667.

Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 569. La comparaison de son bilan au 30 novembre dernier avec l'état de situation du mois précédent, fait ressortir, au total des opérations, une augmentation de 20 millions.

Le Crédit Lyonnais s'est tenu avec beaucoup de fermeté à 765.

La Société Générale, dont le dernier bilan accuse une progression de 17 millions dans le chiffre des affaires sociales, est demandée à 509.

L'action du Bec Auer est en reprise à 1025. Nous rappelons que la Société a décidé que la nouvelle lampe à pétrole sera mise en vente à partir du 20 au 25 décembre au siège de la Société et dans ses succursales. Un gros succès attend cette nouvelle application de l'incandescence.

L'émission en cours des actions de 100 fr. de la Société Française des Charbonnages de Jemeppe-sur-Sambre a déjà donné de bons résultats. Les avantages qu'offre ce placement sont incontestables; l'action recevra un intérêt statutaire de 6 0/0; et la part de 50 0/0 qui lui sera attribuée sur les bénéfices, après les prélèvements statutaires, peut-être évaluée à 10 fr. au minimum. C'est donc un revenu de 16 0/0 que recevront les actions lorsque la Société aura complété ses installations.

Nous apprenons que le moulin de la mine New Midas n'a travaillé que 19 jours pendant le mois d'octobre à cause du manque d'ouvriers noirs. Les divers chantiers en auraient réclamés il y a un mois, 200 de plus que la mine n'en possède, mais la direction en attendait, à cette époque, de jour en jour. Malgré cette pénurie, le main-d'œuvre, les travaux de développement n'étaient nullement négligés ; 316 pieds de galerie avaient été percés, contre 204 en septembre.

Tenue ferme des Chemins Français.

Information financière

Le Bon de l'Exposition de 1900, qui tend à s'approcher du pair, est un des meilleurs cadeaux qu'on puisse offrir aux siens et à soi-même, puisqu'avec un déboursé des plus minimes, on ouvre la porte à l'espoir de la fortune pendant trois ans au cours desquels il y aura 25 tirages avec de nombreux lots.

MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFACTEURS
ÉCONOMISEZ 50 % SUR VOTRE ÉCLAIRAGE AVEC LE BEC AUER
EXIGER SUR CHAQUE BEC LA MARQUE ★ S. F. AUER ★
Le Bec Auer est représenté à Tourcoing par M. HERCELLE-LERUSTE, 93, rue de Tournai.

LE ROI DES CAFES
se trouve à la Maison
C. CHOMBART-DUMONT
68, rue de l'Epeule et rue des Arts, 206, 222
ROUBAIX
La seule de la région du Nord qui importe les cafés directement de l'Ile Bourbon, de Madagascar, Martinique, Guadeloupe, Dahomey, Jamaïque, Java, Haïti, Manille, Moka, Mexique, Rio-Janeiro.
Consommateurs ATTENTION ! Assurez-vous bien chez vos marchands épiciers que les Cafés sortent de la torréfaction de la maison.
13 à 16 0/0 d'économie.

POMMADE
ANTIDARTREUSE
La meilleure, et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Démangeaisons, les pellicules, la pelade.
2 fr. 25 le pot ; 2 fr. 50 par mandat poste.
M. VANDENDRIESSCHE
MÉDECIN-PHARMACIEN
LILLE, 63, rue Jacquemars-Giélée
Avis important. — Toutes les pommades, tous les onguents sans exception sont nuisibles pour toutes les plaies, surtout pour les Ulcères Variqueux. — A ce propos, défiez-vous des « soi-disant guérisseurs » et de leurs dépuratifs inutiles ou dangereux.
Consultations pour les maladies de la Peau tous les jours de 9 h. à midi et de 2 à 5 h.

Imprimerie de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Le Gérant : E. DUCARDIN